

Centres reconnus conformément à l'Arrêté royal du 30 JUILLET 2018 fixant les règles relatives aux examens médicaux et aux examens psychologiques sur le plan professionnel pour les conducteurs de train ainsi que les critères de reconnaissance des centres responsables de ces examens

HR-Rail Certirail

Adresse: Rue de France, 86

1070 BRUXELLES

E-mail: certirail@hr-rail.be

2: 02/525 41 00

Reconnaissance valable du 20/04/2023 au 19/04/2028.

Numéro de reconnaissance : BE PC 2023 001.

Les examens psychologiques sur le plan professionnel pour les conducteurs de train sont réalisés en Français et en Néerlandais.

IDEWE

Adresse: Interleuvenlaan, 58

3001 LEUVEN

E-mail: info@idewe.be

2:016/39 04 11

Reconnaissance valable du 09/07/2023 au 08/07/2028.

Numéro de reconnaissance : BE MC/PC 2023 002.

Les examens médicaux et les examens psychologiques sur le plan professionnel pour les conducteurs de train sont réalisés en Français et en Néerlandais.

Date de mise à jour : 09/07/2023

Centre pour examens médicaux et/ou examens psychologiques professionnels reconnu dans un autre État membre

L'article 20 dans l'Arrêté royal susmentionné nous dit qu' « Est assimilé à un centre, en ce qui concerne la certification d'un conducteur de train par l'autorité de sécurité, l'organisme chargé des examens dans un autre Etat membre pour autant que la personne physique ou la personne morale chargée des examens, est reconnu par un Etat membre conformément aux conditions prévues par la directive. »

Date de mise à jour : 09/07/2023